ID: 056-215600784-20220706-2022_57-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 5 juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Maryvonne LE GAL, Mme Françoise HENRIQUEZ, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Laëtitia MELOIS à Franck DUVAL Jean-Jacques MARTEIL à Jacques GREVES Lucien MONNERIE à Joël DANIEL Estelle MORIO à Bernard BASTIER Régis KERDELHUE à Henri-Philippe LAMY

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	28 Juin 2022
Date de l'affichage	29 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	33

Tarifs ACM périscolaires 2022/2023 2022 57

Rapporteur: F. BALLESTER

Il est proposé, pour la rentrée 2022 d'appliquer les tarifs suivants par ¼ d'heure :

		2021/2022	2022/2023
Enfants commune*	Tranche n°1	0,36	0.36
	Tranche n°2	0,39	0.39
	Tranche n°3	0,42	0.42
	Tranche n°4	0,45	0.45
	Tranche n°5	0,48	0.48
	Tranche n°6	0,51	0.51

Envoyé en préfecture le 07/07/2022 Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le 7 juillet 2022

ID: 056-215600784-20220706-2022_57-DE

(*) Le tarif « enfants commune » est également appliqué aux parents travaillant sur Guidel et aux habitants de Gestel.

Rappel du quotient familial

1/12ème des revenus annuels (année N-2) + prestations familiales du mois de la demande QF= -----

2 + 1/2 par enfant à charge + 1/2 pour les familles de 3 enfants et plus

• Rappel des tranches

Tranche 1 : 0<=QF<=600 Tranche 2 : 601 <QF<=800 Tranche 3 : 801<QF<=1100

Tranche 4: 1101<QF<= 1600

Tranche 5: QF>1600

Tranche 6 : enfants extérieurs

Par ailleurs, le service Accueil périscolaire consommé sans réservation préalable se verra appliquer une pénalité de 30 % du tarif de la tranche.

Enfin, l'Accueil périscolaire, réservé mais non consommé sera facturé sur la base d'1 heure, sans majoration à défaut de production de justificatif et après décision de l'autorité territoriale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Enfance, éducation, jeunesse et sports du 21 juin 2022,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 23 juin 2022,

ADOPTE les tarifs ACM périscolaires présentés ci-dessus pour la rentrée scolaire 2022/2023.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Guidel, le 6 juillet 2022 Le Maire, Joël DANIEL

